PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2026 20 HEURES

Convocations adressées le 10 septembre 2026

Étaient présents : L.LELIEVRE T.TOQUET B.LEBOUC P.FOUBERT P E.BLOTTIERE A.BOREL M.CHANOT A.CHEVALLIER A.FOUBERT A L.HATTEVILLE

Absentes excusées : L.DUVAL / **C.HONNET qui a donné procuration à E.BLOTTIERE** / E.DUHERON / L.JOUSSET

Secrétaire de séance : Mme Amélie BOREL

Ordre du jour :

- - **Approbation du procès-verbal de la séance du 1er juillet 2026**

Décision : adopté à l'unanimité

- **Admissions en non-valeur proposées par le comptable public**

Le comptable public demande à M. le Maire d'admettre en non-valeur la somme de 13,70 euros. M. le Maire a accepté cette demande - cela fait partie des délégations consenties à M. le Maire lors de la séance du 26 mars 2026 (pour les montants inférieurs à 200 euros)

- **Vente éventuelle de la parcelle accueillant une antenne de téléphonie à Orgères (près du Champ de la Croix)**

M. Le Maire expose que la Société CELLENEX TELECOM qui détient la Société ON TOWER FRANCE demande à acquérir une portion (50 m2) de la parcelle cadastrée section 171 Y n° 54 où est implantée depuis 2017 une antenne de téléphonie.

M.Le Maire expose que la Société verse chaque année un loyer de 1.000 euros à la commune au titre de l' occupation du domaine public.

Décision : après un vote à main levée, 1 POUR - 10 CONTRE, l'offre a été refusée. Toutefois les conseillers municipaux pourraient rediscuter de cette proposition si l'offre d'achat était d'au moins 25.000 euros. M. le Maire est chargé de se mettre en relation avec le commercial de la Société CELLNEX TELECOM.

- **Délibération à prendre pour rembourser le 1er adjoint d'un achat qu'il a réalisé pour la commune**

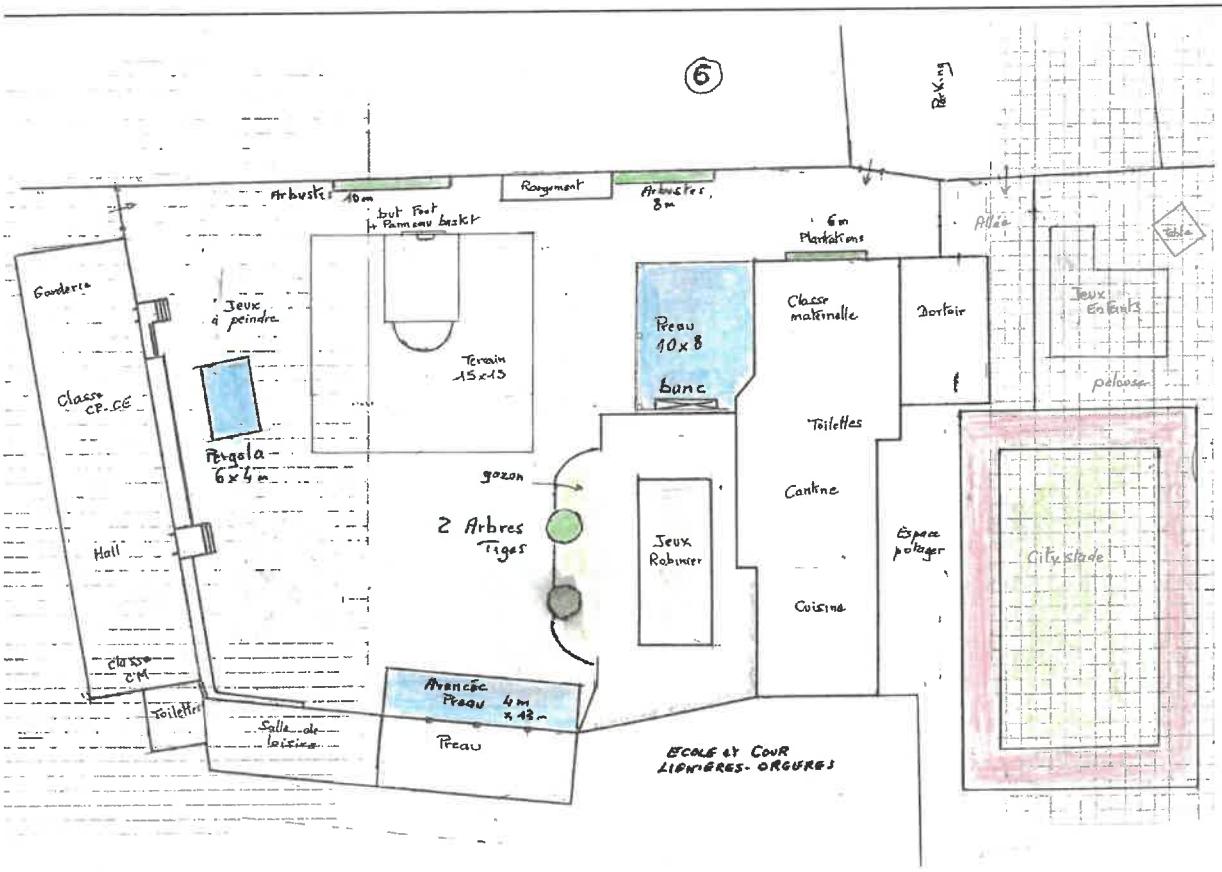
M. Le Maire expose que M.Thierry TOQUET, 1er Adjoint, a payé personnellement la somme de 39 euros au Leclerc de la Ferté-Macé et la somme de 68,87 euros au Super U de Pré-En-Pail (soit un total de 107,87 euros pour l'achat de boissons et sandwichs pour les Pompiers) lors de l'intervention des Sapeurs-Pompiers chez Bruno LIEHN à la Blutellerie.

Décision : à l'unanimité, il est décidé de prendre une délibération pour rembourser M. TOQUET.

- **Végétalisation de la cour d'école**

Des membres du conseil municipal ont visité la cour de l'école le mardi 8 septembre.

Proposition émise :







-La décision est reportée

- des conseillers municipaux travaillent dessus pour permettre de lancer des devis

Examen de la prolongation du bail dérogatoire à M&J pour la location de la boulangerie

M.Le Maire expose que le bail dérogatoire signé entre la commune et le boulanger peut encore être prorogé d'un an, mais que suite à une rencontre entre les Boulangers, M; le Maire et 2 de ses Adjoints le 17 août 2026, il a été convenu de ne pas renouveler ce bail dérogatoire et propose au Conseil Municipal de délibérer à ce sujet.

Décision: à l'unanimité les conseillers municipaux décident de résilier le bail dérogatoire.

M le Maire précise que les boulangers de Carrouges continueront à livrer le pain à l'agence postale communale comme actuellement.

Il sera, en octobre, étudiée la possibilité de déplacer la vente dans la boutique. M. le Maire a proposé aux membres du conseil municipal une visite à la boutique communale de Gesvres . Un rendez-vous va être organisé.

- **Village d'Avenir**

Compte rendu de la commission réunie le 9 septembre - choix à définir

Les membres présents à cette commission proposent de retenir les îlots hachurés en rose.

Décision: proposition retenue



- prévoir une réunion avec la Commission Village d'Avenir avec M. BELLANGER de l'EPFL

- **Présentation du projet Halte Vélo de la CCMA pour Lignières-Orgères**

Le vendredi 11 septembre, un vice-président de la CCMA accompagné d'un agent de la CCMA a présenté le projet Halte Vélo pour Lignières-Orgères.

Dans le principe le conseil municipal approuve le projet mais celui-ci reste à affiner selon nos besoins

- **Proposition de règlement intérieur du conseil municipal ou de délibération à prendre pour fixer les conditions de présentation et de traitement des questions orales des conseillers municipaux**

Lors de la réunion de L'AMF à Laval du 7 septembre à laquelle la Secrétaire de Mairie participait, il a été rappelé que les conseils municipaux doivent, dans les 6 mois suivant leurs élections, délibérer ou faire un règlement intérieur du conseil municipal.

Il est préconisé pour les communes de moins de 1.000 habitants de délibérer pour déterminer les règles

de présentation et d'examen des questions orales que les Élus souhaitent soumettre au Maire.

Décision : il est décidé que le conseil municipal se réunira tous les 1er lundi du mois
Reste à définir si le conseil décide d'une délibération ou d'un règlement intérieur

- Examen des propositions reçues par les conseillers municipaux sur la feuille de route du mandat

Le conseil municipal se réunira en réunion de travail le jeudi 22 octobre à 20 heures.

- Questions diverses

M.le Maire propose de répondre aux questions diverses recensées par M. TOQUET lors d'une prochaine séance ou par mail envoyé à chaque conseiller suivant la question posée.
La date a été fixée au lundi 5octobre

* Plan Communal de Sauvegarde : créer une commission dédiée
Le comité de pilotage sera composé de
Raymond LELIEVRE, Mme Bernadette LEBOUC et de M. Mike CHNOT
La trame va être demandée à la CCMA

* Repas des personnes âgées 2026
Jusqu'à aujourd'hui le repas était offert aux personnes âgées d'au moins 70 ans (70 ans dans l'année) résidant dans la commune ou en EHPAD, aux conseillers municipaux et leurs conjoints (es).
Les conjoints des personnes âgées invités et n'atteignant pas l'âge de 70 ans devaient payer leur repas à prix coûtant.
Le repas était servi, bénévolement, par des jeunes de la commune - une quête en fin de repas était organisée et distribuée entre les Jeunes.
Depuis plusieurs années, il était fait appel au Rainbow café pour élaborer ce repas et le dessert était pris à la Boulangerie de LIGNIERES-ORGERES. Quelques membres du conseil prenaient rendez-vous avec le restaurateur pour l'élaboration d'un menu et le boulanger pour le dessert.
Les personnes âgées d'au moins 80 ans et n'ayant pas pu se rendre au repas recevaient un colis aux approches de Noël.
Colis pris depuis quelques années au Manoir de Durcet (Magny le Désert) et plus récemment auprès des producteurs de cidre ou autres de LIGNIERES-ORGERES (Bruno LIEHN et Erwan BLOTTIERE).
Les colis étaient distribués par les membres du conseil municipal.
Le coût moyen annuel (repas + colis) calculé sur les années de 2023 à 2025 s'établit à 3.300 euros
Nombre de colis en moyenne (2023/2025) : 22 colis
Nombre de personnes présentes au repas en moyenne (2023/2025): 87 personnes (élus et conjoint élus compris)
Laurence DUVAL préconise un envoi par courrier aux personnes n'ayant pas d'adresse mail.
Décision :le conseil décide de rester sur les mêmes modalités que les années précédentes. Un courrier d'invitation sera envoyé aux personnes dont nous n'avons l'adresse de courriel. Le repas sera fourni par le RAINBOW CAFE (des conseillers vont aller choisir le menu), le dessert par les Boulangers de Carrouges.

* Gestion calendrier salle communale
Jusqu'à ce jour les réservations sont faites en Mairie. A la demande récente de Thierry TOQUET le calendrier d'occupation est envoyé aux Adjoints (réservations associations, particuliers...).

Il y a eu un malentendu concernant la réservation de l'amicale des Pompiers pour le grillé. Lors de l'élaboration du calendrier à l'automne 2025 plusieurs dates avaient été émises par les Pompiers. Lors de l'élaboration du bulletin municipal en janvier 2026, le chef de corps a fait état que le grillé des Pompiers serait le dimanche 13 septembre, la salle a donc été louée le week-end précédent à un particulier.
Il est vrai que dans le calendrier des manifestations du bulletin municipal il a été mis la date du 6 septembre (il aurait fallu mettre sous réserve étant que plusieurs possibilités de dates avaient été données). Les Pompiers ont depuis retenu le week-end du 14 et 15 novembre pour leur grillé.

* contrat à durée déterminée pour l'école
L'école n'a pas pu obtenir cette année de service civique pour la rentrée 2026/2027.
Une offre d'emploi a été envoyée par mail aux habitants et sur Facebook le 9/07/2026 avec une date limite de réponse au 10 août.
Seules 2 personnes mais qui n'avait pas le permis de conduire se sont renseignées dans les temps. Ensuite une personne (titulaire du permis de conduire)s'est présentée en mairie l'avant-dernière semaine d'août.
Après un entretien avec M. le Maire et Mme LEBOUC ,il a été décidé de la recruter tel que prévu dans la délibération du 1er juillet 2026.
2 contrats ont été signés avec Mme Laëtitia LEGRAND (du 1er sept 2026 au 4 septembre 2026 et du 21 septembre 2026 au 2 juillet 2027) - 2 contrats car Mme LEGRAND avait déjà réservé ses vacances.

* journée citoyenne: la journée prévue initialement par le conseil municipal, a été annulée faute de réponses au sondage réalisé. Faut-il en prévoir une autre ?

* Table de pique-nique couverte : celle-ci sera installée sur le terrain de la chapelle de Lignières

La Secrétaire de séance,

Amélie BOREL

Le Maire

Raymond LELIEVRE